

**MAIRIE DE ROCHE**  
**Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2023**



L'an deux mil vingt-trois, le 1<sup>er</sup> septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, après convocation légale du 25 août 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard COCHARD, Maire.

La séance a été ouverte par Monsieur Bernard COCHARD, Maire, qui a fait l'appel des membres du conseil municipal.

Présents :

Bernard COCHARD - Marcel NICOLIER - Catherine PILLOIX - Michel BOUGAREL - Jérôme PONTAL - Jean-Paul BOIS - Frédérique LARRAS - Sophie KOWALSKI - Nicolas ISSEMANN - Audrey ANTOUARD - Bernard GUILLARME - Aurélie VERNAY - Roger CLAVEL - Christian LAMBERT – Erwin KOSTUS

Absents :

Véronique CHARDON donne procuration à Sophie KOWALSKI  
Léa REVELLIN - PIALET donne procuration à Catherine PILLOIX  
Pierre SIMIAN  
Maria BONZI

Nombre de conseillers en exercice :	19
Quorum :	10
Présents :	15
Votants :	17

Madame Catherine PILLOIX est désignée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 - Attributions de compensation - Révision libre pour reversement de l'IFER (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux)
- 2 - Travaux sur les réseaux France TELECOM – Secteur du RUAL
- 3 - Consentement à la constitution d'une servitude
- 4 - Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité – Place du 11 novembre/Montée de la Saint Andrée
- 5 - Travaux sur le réseau de Télécommunication – Place du 11 novembre/Montée de la Saint Andrée

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2023**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2023.

**DELIBERATIONS**

**Délibération n° 2023 09 45 : Attributions de compensation - Révision libre pour reversement de l'IFER (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux)**

Rapporteur : Bernard COCHARD

L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) s'applique à différents types d'entreprises agissant dans les domaines de l'énergie (éoliennes, hydroliennes, centrales nucléaires, thermiques et autres installations de production ou encore les barrages), aux transports ferroviaires et aux télécommunications.

Le produit de cette imposition est considéré comme de la fiscalité économique, répartie par l'Etat entre les communes, le département et l'EPCI.

L'intercommunalité a la possibilité de conclure des accords locaux afin de modifier la répartition avec ses communes membres, selon des critères définis par délibération du conseil communautaire, au vu d'un rapport de la CLECT, dans le cadre d'une révision libre des attributions de compensation. Ce dispositif doit en outre être intégré au pacte financier et fiscal.

Par mail du 18 juillet 2023, la Communauté de Communes a notifié la délibération du conseil communautaire n°23/050, en date du 22 juin 2023, approuvant à l'unanimité le reversement aux communes concernées par l'IFER de 100 % de la part communautaire de l'IFER, toutes catégories confondues, et fixant la clé de répartition entre communes selon la part perçue par chacune dans le produit total perçu par COLL'in Communauté.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- **VU** la délibération du conseil communautaire de COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE n°23/050, en date du 22 juin 2023, approuvant à l'unanimité le reversement aux communes de 100 % de la part communautaire de l'IFER, toutes catégories confondues, et fixant la clé de répartition entre communes selon la part perçue par chacune dans le produit total perçu par COLL'in Communauté ;
- **APPROUVE :**
  - La révision libre des attributions de compensations des communes bénéficiaires de l'IFER, pour reversement de 100 % de la part communautaire de l'IFER, toutes catégories confondues ;
  - la clé de répartition entre communes selon la part perçue par chacune dans le produit total perçu par COLL'in Communauté ;
  - les montants à reverser aux communes en 2023, au titre de l'IFER 2022, comme suit :

Communes	Canalisation Gaz	Transport Hydrocarbures	Canalisation transport chimique	Station radio	TOTAL
BONNEFAMILLE	402,00 €	438,00 €	537,00 €	5 697,00 €	7 074,00 €
CHARANTONNAY	190,00 €	229,00 €	- €	6 836,00 €	7 255,00 €
DIEMOZ	1 080,00 €	801,00 €	1 003,00 €	3 418,00 €	6 302,00 €
GRENAY	263,00 €	- €	- €	20 223,00 €	20 486,00 €
HEYRIEUX	1 839,00 €	- €	1 377,00 €	14 100,00 €	17 316,00 €
OYTIER ST OBLAS	290,00 €	966,00 €	- €	6 551,00 €	7 807,00 €
ROCHE	- €	455,00 €	1 306,00 €	10 397,00 €	12 158,00 €
ST GEORGES D'ESPERANCHE	1 060,00 €	2 969,00 €	- €	10 255,00 €	14 284,00 €
ST JUST CHALEYSSIN	422,00 €	422,00 €	- €	3 988,00 €	4 832,00 €
VALENCIN	- €	- €	- €	3 988,00 €	3 988,00 €
TOTAUX	5 546,00 €	6 280,00 €	4 223,00 €	85 453,00 €	101 502,00 €

- **AUTORISE** le Maire à engager toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférant.

### **Délibération n° 2023 09 46 : Travaux sur les réseaux France TELECOM – Secteur du RUAL**

Rapporteur : Bernard COCHARD

Par délibération n° 2021 09 43 du 2 septembre 2021, la commune a validé le principe pour enfouir les réseaux Télécom dans le secteur du Rual, sur la route de Bonnefamille.

Par délibération n° 2022 03 30 du 25 mars 2022, le conseil municipal a validé le plan de financement définitif pour enfouir les réseaux Télécom dans le secteur du Rual, sur la route de Bonnefamille.

Cependant, suite à une modification du montant du câblage, il y a lieu de modifier le plan de financement pour l'enfouissement des réseaux Télécom dans le secteur du Rual,

Le plan de financement définitif est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 9 119.00 €

Le montant total des financements externes serait de : 5 186.00 €

La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage TE38 s'élève à : 294.00 €

La contribution aux investissements s'élèverait à : 3 639.00 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

**-PREND ACTE** du projet et du plan de financement de l'opération, à savoir

- Prix de revient prévisionnel : 9 119.00 €
- Financement externes : 5 186.00 €
- Participation prévisionnelle globale : 3 6933.00 €

**-PREND ACTE** de la participation aux frais de maitrise d'ouvrage de TE 38 pour 294 €

**-PREND ACTE** de sa contribution aux investissements établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération pour 3 639.00 €

### **Délibération n° 2023 09 47 : Consentement à la constitution d'une servitude**

Rapporteur : Bernard COCHARD

Dans le cadre d'un projet de rénovation d'une ancienne bâtisse (appartenant à un privé) située hameau de ST BONNET, parcelle AI 91, il y a lieu de constituer une servitude de vue grevant la parcelle AI 322 dont la commune est propriétaire et qui fait actuellement l'objet d'un bail à construction au profit du bailleur Alpes Isère Habitat.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- **DONNE** son consentement à la constitution d'une servitude de vue et de jour grevant la parcelle AI 322 au profit de la parcelle AI 91
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cet acte,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération et plus généralement faire le nécessaire
- **PRECISE** que tous les frais liés à cet acte seront à la charge du fonds dominant

### **Délibération n° 2023 09 48 : Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité – Place du 11 novembre/Montée de la Saint Andrée**

Rapporteur : Bernard COCHARD

Par délibération 2023 02 19 en date du 24 février 2023, le conseil municipal a validé les travaux pour un enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité au centre village, Place du 11 novembre et Montée de la Saint Andrée,

Après une étude réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, le plan de financement est le suivant :

Le prix de revient TTC de l'opération est estimé à : 89 137.00 €

Le montant total des financements externes serait de : 75 842.00 €

La participation aux frais de TE 38 s'élève à : 0.00 €

La contribution prévisionnelle aux investissements s'élèverait à 13 295.00 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de l'appel de contribution aux frais de maitrise d'ouvrage de TE 38

- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution (frais de maîtrise d'ouvrage et contribution aux investissements) au budget de la collectivité

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir

- Prix de revient prévisionnel : 89 137.00 €
- Financements externes : 75 842.00 €

Participation prévisionnelle globale : 13 295.00 €  
(frais TE38 + contributions aux investissements)

- **PREND ACTE** de la participation aux frais de TE 38 pour un montant de 0 €. Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.
- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 13 295.00 €.  
Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

**Délibération n° 2023 09 49 : Travaux sur le réseau de Télécommunication – Place du 11 novembre/Montée de la Saint Andrée**

Rapporteur : Bernard COCHARD

Par délibération 2023 02 20 en date du 24 février 2023, le conseil municipal a validé les travaux pour un enfouissement des réseaux de télécommunication au centre village, Place du 11 novembre et Montée de la Saint Andrée,

Après une étude réalisée en lien avec le TE38, les élus et l'opérateur ORANGE, les montants des travaux sont les suivants :

Le prix de revient TTC de l'opération est estimé à : 9 946.00 €

Le montant total des financements externes serait de : 0.00 €

La participation aux frais de TE 38 s'élève à : 1 249.00 €

La contribution prévisionnelle aux investissements s'élèverait à 8 697.00 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage des travaux, ils seront à nouveau présentés
- de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE 38
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution (frais de maîtrise d'ouvrage et contribution aux investissements) au budget de la collectivité

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir

- Prix de revient prévisionnel : 9 946.00 €
- Financements externes : 0.00 €

Participation prévisionnelle globale : 9 946.00 €

(frais TE38 + contributions aux investissements)

- **PREND ACTE** de la participation aux frais de TE 38 pour un montant de 1 249 €. Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.
- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 8 697.00 €.  
Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

### **INFORMATION DU MAIRE**

- La superette « Le Vival » a connu un problème de surchauffe pendant la période estivale. L'ensemble des produits stockés a dû être détruit. Le commerce est actuellement fermé en attente des conclusions des experts et des assurances.
- La commune relance les actions « murs non crépis » et « voitures abandonnées ». Pour tout renseignement, il est nécessaire de prendre contact avec l'accueil de la mairie.
- Une campagne avec la mairie, la police municipale et la gendarmerie va être lancée pour lutter contre le non-respect en zones bleues et le stationnement en zone interdite.
- Le SCOT Nord Isère réalise une analyse sur l'habitat densifié. La commune de Roche a été retenue comme modèle pour les projets de la SCCV Cote Bourg et des jardins du centre. Une visite sur place est prévue le 26 septembre avec les élus des communes du périmètre du SCOTT Nord Isère

### **TOUR DE TABLE**

#### **Commission travaux - Marcel NICOLIER**

- Les travaux d'aménagement « chemin des Bersoudières » sont en cours d'achèvement. Les trottoirs ont été créés et 2 écluses ont été posées.
- L'encochement des lots communaux rue Croix Serbinat est en cours.
- Afin de permettre la réalisation d'un cheminement entre la mairie et l'église, les préfabriqués placés dans la cour de la mairie seront enlevés. Dans attente de la réalisation du futur bâtiment enfance et jeunesse, des préfabriqués seront loués et installés dans la cour à l'arrière de la mairie.
- Lors du dernier conseil municipal, une commission « maison de santé » a été créée. Aurélie VERNAY, Roger CLAVEL et Audrey ANTOUARD souhaitent intégrer ce groupe.  
La commission « maison de santé » est ainsi composée des membres suivants : Bernard COCHARD, Marcel NICOLIER, Véronique CHARDON, Catherine PILLOIX, Sophie KOWALSKI, Léa REVELLIN PIALET et Aurélie VERNAY, Roger CLAVEL et Audrey ANTOUARD.

#### **Commission vie associative et sportive – Véronique CHARDON (par délégation)**

- Le flash de septembre est en cours de préparation.
- Le forum des associations aura lieu le 8 septembre la salle de l'Arche.

#### **Commission enfance, jeunesse et personnel communal- Catherine PILLOIX**

- La rentrée des classes se prépare.  
146 enfants rentrent en école élémentaire et 63 en école maternelle. Il n'y a pas de mouvements concernant les enseignants de l'école élémentaire. Pour l'école maternelle, une nouvelle enseignante est nommée et une enseignante est de retour après une absence d'une année.
- La soirée musicale du 23 juin a été un succès. Le bilan est positif.  
Pour 2024, la soirée est fixée au 21 juin. Il reste à améliorer l'emplacement. La priorité sera donnée au karaoké et à 1 ou 2 groupes musicaux.
- Le 29 septembre à 19h30 à la salle de l'Arche, le Kfé du lien organise le festival de jazz.

### **Commission embellissement – Michel BOUGAREL**

-Concernant le diagnostic du réseau d'eaux usées, des mesures ont été faites et sont en cours d'analyse. Les tests à la fumée ont été effectués. Plusieurs dysfonctionnements ont été constatés. Il y aura lieu de voir avec les particuliers concernés.

-Le nettoyage des ruisseaux devient nécessaire, notamment celui du Bivet. Cependant, l'entretien relève des propriétaires dont la parcelle est traversée par les cours d'eau.

### **Commission finances et PCS - Jérôme PONTAL**

-Le DATAMATRIX est opérationnel au bar tabac. Il est ainsi possible de payer certaines factures émanant de l'Etat et des collectivités publiques dans ce commerce.

-Concernant le Plan Communal de Sauvegarde, un exercice de mise en application a été effectué le 5 juin dernier. Le retour d'expérience est prévu le 14 septembre et un nouvel exercice sera réaliser en octobre.

-Dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques 2024, l'Isère et la commune de Roche ont été labellisées « Terre de jeux 2024 ». L'objectif est de créer des actions en faveur d'un développement du sport. Le département organise un relais sportif qui reliera toutes les collectivités labellisées Terre de Jeux 2024 entre elles. La commune organisera un relais au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 avec le passage d'un témoin.

### **CCAS – Catherine PILLOIX**

-Le CCAS a assuré l'opération « portage des repas » pour la période du 9 juillet au 31 août 2023. Il y avait peu de bénéficiaires mais beaucoup de modifications du nombre de repas à livrer.

L'action ne sera pas reconduite en 2024 car il n'y aura plus de traiteur commun à plusieurs bénéficiaires pour le reste de l'année.

### **Jean-Paul BOIS**

-Il informe qu'il y a sur la commune plusieurs nids de frelons. Il précise que pour l'enlèvement des frelons asiatiques, il y a une prise en charge financière à 100 % entre le département et l'intercommunalité.

### **Frédérique LARRAS**

-Elle demande quand est prévu l'ouverture de la boulangerie.

Le maire répond que le local commercial a été aménagé, la livraison du matériel professionnel est en cours. L'ouverture du commerce est prévue pour début octobre 2023.

-Elle demande aussi quelle est la situation du Bo Bar.

Le maire répond que le dépôt de bilan est en cours.

### **Aurélie VERNAY**

-Elle annonce l'organisation du concours de labour le 10 septembre à Satolas et Bonce.

-Concernant le marché du dimanche matin, elle suggère de l'installer sur la place du 11 novembre afin de ne pas bloquer la rue du 19 mars.

Le maire répond que cela parait difficile sachant que certains véhicules ne respectant pas la signalisation, cela risque d'être gênant à l'arrivée des commerçants.

### **Roger CLAVEL**

Il fait remarquer qu'un lampadaire est en panne dans le lotissement « Les champs d'or »

Il ajoute aussi qu'à l'entrée du lotissement le panneau « Les champs d'or » est absent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

**Prochaine réunion du Conseil municipal fixée au**

**Jeudi 19 octobre 2023 à 20h30 en mairie**

Le Maire,  
Bernard COCHARD,

La secrétaire de séance,  
Catherine PILLOIX,

